

Séance du vendredi 4 septembre 2015

L'an deux mil quinze, le quatre septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur EVRARD Jean-Marc, Maire.

Membres présents :

Mr EVRARD Jean-Marc, Mr GERMAIN Sylvain, Mme TROLLE Annie, Mr LECOINTE Daniel, Mr LAMOISE Jean-Claude, Mr MULLIEZ Vianney, Mme DELATTRE Corinne, Mme DELORMEL Brigitte, Mr CNUUDE Philippe, Mr HERMENT Maurice

Membres absents :

- Mr VAN DAELE Patrick
- Mme RUCQUOY Cydalia (pouvoir à Mr Evrard)
- Mr PILLON Alexandre
- Mme BALLU Martine
- Mr GSCHWIND Henri

ORDRE DU JOUR :

- ↳ Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- ↳ Désignation d'un secrétaire de séance
- ↳ Acceptation de chèques
- ↳ Approbation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
- ↳ Création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à 17 h/sem et suppression d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à 35 h/sem.
- ↳ Ouverture d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.
- ↳ Extension de compétence CCVBN
- ↳ Tarif restauration scolaire
- ↳ Prêt pour travaux sur le réseau d'eau
- ↳ Motion d'appui AMF concernant la baisse des dotations
- ↳ Délibération SPA
- ↳ Nomination d'un coordonnateur SPS pour les travaux de l'église
- ↳ Questions diverses

Discussion des points de l'ordre du jour et vote sur chaque point



A – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Procès-Verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

B – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Sylvain GERMAIN se propose comme secrétaire de séance et est élu à l'unanimité des membres présents et représentés (11 voix POUR).

C – ACCEPTATIONS DE CHEQUES

Monsieur le maire indique que la mairie a reçu plusieurs chèques provenant des assurances remboursant plusieurs sinistres et arrêts de travail :

- ✓ Assurance Quatrem pour 2092,34 €
- ✓ Assurance Allianz pour 2272,76 €
- ✓ Assurance Quatrem pour 0,34 €
- ✓ Assurance Quatrem pour 992,75 €
- ✓ Assurance Quatrem pour 1097,25 €
- ✓ Assurance Quatrem pour 470,25 €
- ✓ Assurance Quatrem pour 104,50 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés (11 voix POUR) l'encaissement de ces différents chèques.

D - APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Conformément à la loi, la commune d'Esquennoy, qui est dotée d'un Plan de Prévention des Risques Naturels, possède un Plan Communal de Sauvegarde. Ce dernier a été établi en 2011, mais de nombreux éléments sont intervenus depuis son élaboration et le rendent caduc (changement du conseil, rédaction du DICRIM, adoption du PMS de l'école, etc...). Une réécriture de celui-ci apparaissait nécessaire.

Après présentation, le conseil municipal approuve la nouvelle version du Plan Communal de Sauvegarde, à l'unanimité des membres élus et représentés (11 voix POUR).

E – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2^{ème} CLASSE A 17 HEURES/SEMAINE ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2^{ème} CLASSE A 35 HEURES/SEMAINE

Un agent administratif travaillant au sein de la commune à plein temps ayant trouvé un poste beaucoup plus proche de son domicile pour 18 heures par semaine, il convient d'adapter les postes au sein de la commune.

Au vu de l'avis positif du Comité Technique Paritaire en date du 03/09/2015, et après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres élus et représentés (11 voix POUR) de :

- ✓ Ouvrir un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à 17 heures par semaine à compter du 1^{er} septembre 2015..
- ✓ De supprimer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à 35 heures par semaine.

F – OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE A 35 HEURES PAR SEMAINE

Un autre agent administratif est en condition d'avancement de grade. Monsieur le maire informe les membres du conseil que cet avancement de grade nécessite l'ouverture d'un poste correspondant au nouveau grade, la fermeture du poste actuel sera mise à l'ordre du jour du prochain Conseil.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres élus et représentés (11 voix POUR) d'ouvrir un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

G – EXTENSION DE COMPETENCE DE LA CCVBN

Lors d'un précédent Conseil Communautaire, les délégués ont voté le principe de la prise de compétence de la CCVBN par rapport au Très Haut Débit. Cette prise de compétence doit être entérinée dans les trois mois par les différents Conseils Municipaux.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité des membres élus et représentés (11 voix POUR) de donner son accord à la proposition de la CCVBN consistant à modifier ses statuts en vue d'étendre ses compétences à :

- L'étude, la coordination et le suivi de l'établissement des infrastructures et réseaux publics et privés de communications électroniques à haut et très haut débit sur le territoire isarien. L'étude de l'établissement des réseaux de communications électroniques incluent

l'élaboration, la mise en œuvre, la gestion et la mutualisation d'un système d'informations géographiques relatif à ces réseaux.

- Le service public des réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L1425-1 du CGCT et notamment :
 - L'établissement, la mise à disposition et l'exploitation d'infrastructures et réseaux de communications électroniques, ainsi que toutes les opérations qui y sont liées ;
 - La fourniture des services de communications électroniques aux utilisateurs finaux en cas d'insuffisance de l'initiative privée.
- L'élaboration, la mise en œuvre, la gestion et la mutualisation d'un système d'informations géographiques relative aux autres informations en matière d'aménagement du territoire.
- Le développement de l'usage et la facilitation de l'accès aux technologies de l'information et de la communication ainsi qu'à l'administration électronique (e-services, etc.) en faveur tant de ses membres que de ses administrés.

H – TARIF DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Conformément au contrat qui lie la commune à la société fournissant les repas en liaison froide à la cantine, une augmentation du prix des repas est intervenue à compter du 1^{er} septembre. Monsieur le maire indique qu'il convient de répercuter cette hausse au prix des repas facturés.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité des membres élus et représentés (11 voix POUR) de porter le prix unitaire du repas de cantine à 3,50 € à compter du 1^{er} octobre.

I – PRET POUR TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAU

Conformément à ce qui avait été décidé lors du dernier conseil municipal, monsieur le maire s'est renseigné sur les différentes conditions de prêts possibles pour la réalisation des travaux sur le réseau d'eau. Trois propositions ont été faites :

- Prêt sur 15 ans avec un taux fixe garanti de 1,25% pendant 3 ans puis un taux variable indexé sur le livret A + marge de 0,50%
- Prêt sur 20 ans avec un taux fixe garanti de 1,50% pendant 5 ans puis un taux variable indexé sur le livret A + marge de 0,50%
- Prêt sur 20 ans avec un taux fixe de 2,50%

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres élus et représentés (11 voix POUR), de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Picardie un emprunt ayant les caractéristiques suivantes :

- Montant : 102.000 €
- Durée : 20 ans
- Périodicité : annuelle
- Mode de remboursement : amortissement progressif du capital
- Taux d'intérêts :
 - jusqu'à la 5^{ème} année incluse : taux fixe de 1,50%
 - à partir de la 6^{ème} année : taux indexé sur le Livret A majoré de 0,50%
- Base de calcul : exact / 360
- Commission d'engagement : 204 €

et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

J – MOTION D'APPUI A L'AMF CONCERNANT LA BAISSSE DES DOTATIONS

Après délibération, les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité des membres élus et représentés (11 voix POUR) la motion suivante de soutien à l'Association des Maires de France :

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Esquennoy rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Esquennoy estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Esquennoy soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

K – DELIBERATION SPA

Lors du vote du budget, une délibération avait porté la somme de 200 € pour la SPA. Ceci ne tenait pas compte du changement de barème de la SPA. Cette somme correspond approximativement à la convention sans déplacement.

Après discussion, les membres du Conseil décident à l'unanimité des membres élus et représentés (11 voix POUR) de s'assurer les services de la SPA avec l'option déplacement, soit la somme de 0,50 € / habitant, ce qui fait un montant de 365 €.

L – NOMINATION D'UN COORDONNATEUR SPS POUR LES TRAVAUX DE L'ÉGLISE

Madame Dusautoy, Maître d'œuvre pour les travaux de l'église, poursuit son travail de préparation du marché. La nomination d'un coordonnateur SPS est un préalable indispensable puisque ce coordonnateur doit apparaître dans le DCE (Document de Consultation des Entreprises). Dans ce cadre et après étude de plusieurs propositions, elle propose au choix du conseil la nomination du bureau Veritas.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité des membres élus et représentés (11 voix POUR) de missionner le bureau VERITAS comme coordonnateur SPS pour les travaux de l'église.

M - QUESTIONS DIVERSES

1/ Concernant la voirie communale, monsieur le Maire indique que :

- ✓ les reprises sur la place de la mairie ont été réalisées la semaine dernière et ne donneront pas lieu à facturation.
- ✓ Le revêtement de la chaussée sur la RD 1001 entre la route de Paillart et le début de la rue St Antoine, ainsi qu'une reprise ponctuelle à hauteur du 15 de la rue St Antoine, seront refaits à partir du 13 septembre. Une circulation alternée sera mise en place ainsi que des déviations pour les véhicules empruntant la route de Villers et la route de Paillart.
- ✓ La commune attend toujours le passage d'un expert avant de pouvoir procéder à la dépose du panneau lumineux du passage piétons de la grande rue.
- ✓ Un habitant est revenu auprès de la commune pour la pose du miroir à la sortie de l'usine. La commission voirie et le conseil étant d'accord, il serait bon de procéder à la réalisation de cette signalétique.

2/ Concernant l'adduction d'eau potable :

- ✓ Monsieur le Maire a reçu une proposition de l'ADTO pour la réalisation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'eau. Le devis se monte à 1800 € TTC par an

pour remplir une déclaration, sachant que les différentes données seront demandées à la mairie. Vu le montant, monsieur le Maire continuera à remplir lui-même le formulaire...

- ✓ L'étude initiée par le SMOP sur le réseau d'adduction d'eau potable suit son cours. Une réunion aura lieu lundi prochain. D'importants éclaircissements sont à demander, notamment sur le partage des coûts des interconnexions envisagées.
- ✓ Les différents travaux effectués depuis le début de l'année 2015, outre la suppression d'une vingtaine de branchements plomb, ont permis de supprimer quatre fuites sur le réseau d'eau, ainsi qu'environ 150 mètres de canalisation inutile. Pour la première fois depuis trois ans, une réduction sensible de nos pertes d'eau est enregistrée et donc une amélioration du coefficient de rendement du réseau. Ceci permettra sans doute à la commune d'échapper au doublement de la taxation de l'agence de l'eau pour prélèvement dans la nappe phréatique.
- ✓ Suite au dépassement de seuil du taux de nitrates dans l'eau au début du printemps, Monsieur le Maire a reçu un courrier de l'ARS. Il est à préciser que ce taux est revenu juste en dessous de la limite en juin. La construction d'une station d'épuration remplaçant le « TAM » permettra sans doute d'améliorer la question. Cependant, il convient de rappeler que la rivière souterraine alimentant notre captage provient en bonne partie d'Hardivillers et que cette commune limitrophe présente un taux de nitrates largement supérieur au nôtre.

3/ Concernant l'étude du sous-sol de la commune, un an après les premières demandes, il semble que l'on ait retrouvé trace des études antérieures, mais à l'heure actuelle, la commune d'Esquennoy n'a toujours rien reçu et attend toujours.

4/ Pour le recensement qui aura lieu début 2016, les agents recenseurs pressentis ne souhaitent pas effectuer à nouveau ce travail. Il convient que le conseil réfléchisse aux personnes disponibles pour cette tâche.

5/ Monsieur le Maire a assisté à une réunion à la CCVBN ce mercredi concernant le schéma de mutualisation. Une commission idoine a été formée à laquelle il a demandé de faire partie.

6/ Le retrait des fils nus d'électricité dans le haut de la grande rue, la rue de la commanderie et la rue des aires se déroulera dans le courant de l'automne. Ces travaux, d'un montant de 56144,54€ seront pris en charge par le SE60.

7/ Monsieur le Maire présente le rapport d'activités du SE60 qui, conformément à l'article L5211-39, doit faire l'objet d'une communication au conseil municipal en séance publique.

8/ Monsieur le Maire a reçu un courrier de Monsieur Olivier Dassault qui pourra faire bénéficier la commune de la Réserve Parlementaire 2016 afin de participer à l'achat d'un tracteur. Un courrier de remerciement est parti.

9/ Monsieur le Maire indique que, suite à la fermeture du dernier café de la commune, la mairie a la possibilité de préempter le rachat de la licence IV. Ce rachat permettrait de réinstaller éventuellement un café sur le territoire d'Esquennoy. En attendant un éventuel repreneur, il conviendrait d'ouvrir un débit de boisson au minimum 24 heures tous les trois ans en ayant fait une formation préalable (valable dix ans). Un sondage auprès des commerces de bouche du village n'a pas retrouvé de personnes intéressées. Après discussion, le Conseil Municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption sur la licence.

10/ Monsieur le Maire fait part au Conseil de l'embauche temporaire de Madame Bosramiez en attendant le retour de Madame Chaplain. En accord avec l'équipe enseignante, afin de ne pas trop désorienter les enfants, il a été jugé préférable de ne pas reprendre Mlle Leclercq qui donnait toute satisfaction, mais qui n'aurait pu effectuer le remplacement jusqu'au retour effectif de Mme Chaplain.

11/ Un nouveau directeur pour le périscolaire, Monsieur Romain Joly, a été nommé par le Centre Social, en remplacement de Mme Derivry pendant la durée de son congé maternité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 10.

